

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Cette chartre est destinée à l'ensemble des patients, des résidents et des professionnels. Elle s'applique de façon réciproque à toute personne au sein de l'institution. Chacun est invité à mettre en œuvre ces principes collectivement réfléchis.

1. Je ne fais pas ce que je ne veux pas que l'on me fasse.
2. Je cherche à connaître le patient, le résident et je respecte sa dignité, son intimité, ses habitudes, ses choix, ses croyances.
3. Je transmets au patient, au résident et à ses proches une information claire, adaptée, personnalisée qui respecte la confidentialité.
4. Je favorise une relation de confiance qui permet au patient, au résident et à son entourage de se sentir entendus sans jugement.
5. J'ai l'esprit d'équipe et je sais me remettre en question.
6. Je veille à respecter le bien-être du patient, du résident en mobilisant et en évaluant chaque jour ses ressources personnelles afin de préserver son autonomie.
7. J'accompagne chaque patient, résident dans tous les actes de la vie quotidienne.
8. J'adopte en toute circonstance une attitude d'écoute bienveillante et professionnelle.
9. J'entretiens mes connaissances professionnelles, j'accueille et je transmets au nouvel arrivant.
10. Je respecte en toute circonstance le secret professionnel.
11. J'ai le devoir de signaler toute situation qui me semble maltraitante.